

LES VERGERS DE PARNAC

1288 ROUTE DE MASSABIE
46140 Parnac

Siret : 840 596 274 00018
APE : 0124Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

LATIFA BELKADI

NIR : 2 64 01 99 383 042 35

Emploi : Ouvrier Agricole

Date d'entrée : 15/07/2024

Palier : Palier 2

Coefficient hiérarchique : 19

BULLETIN DE SALAIRE

Du 01/08/2024 au 31/08/2024

N° 12_1725441565137_BS_BELKADI_01082024_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr rubrique cotisations salariales.

Mme LATIFA BELKADI
Chemin de Lacafourque
LACAFOURQUE
46140 Parnac

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base

Heures normales 1

Nombre total d'heures

Montant (€)		Nombre	Total (€)
12,40	x	72,00	892,80
		72,00	

Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)

Rémunération totale brute

Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
892,80	x	10,00	89,28
			982,08

Cotisations et contributions sociales obligatoires

Santé

Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès

Retraite

Sécurité Sociale Déplafonnée

Sécurité Sociale Plafonnée

Complémentaire T1

Complémentaire T2

Formation

CSG non imposable à l'IR

CSG imposable à l'IR

CRDS imposable à l'IR

Total des cotisations et contributions obligatoires

Exonérations et allègements de cotisations

Montant net social

Remboursements et déductions diverses

Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
			10,62
982,08	x	0,40	3,93
1025,58	x	6,90	70,77
1025,58			50,57
-43,50			-5,22
982,08			0,59
973,34	x	6,80	66,19
973,34	x	2,40	23,36
973,34	x	0,50	4,87
			225,68
			0,00
			756,40
Montant (€)		Nombre	Total (€)

Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 756,40

Montant net imposable : 784,63

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 784,63 €) x (Taux de 2,80%) = 21,97

Montant net à payer : 734,43

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 1732,59 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 48,51 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..

604,58
+ 129,85